

M. Lécourt exposa ensuite la position nouvelle qui était faite à la ville de Roubaix depuis la signature des traités de commerce avec l'Angleterre, l'Allemagne et les autres pays voisins. Il fit la comparaison de l'instruction commerciale des jeunes gens employes en Allemagne, en Hollande, etc. etc. avec ceux de Roubaix et il conclut que ce n'était pas seulement avec des sacs d'écus qu'il fallait lutter contre la concurrence étrangère sur les marchés des deux continents, mais encore avec des connaissances sérieuses de langues vivantes, de sciences physiques et mécaniques.

M. Siou-n insista tout particulièrement sur l'opportunité du rachat. M. le Préfet leur répondit en termes bienveillants qu'il approuvait leur démarche et qu'il s'il lui-même partie du Conseil municipal de Roubaix il les aurait accompagnés... de son devoir lui commandait d'appuyer l'Université; qu'il avait pour cet établissement gouvernemental de premier ordre la plus grande affection et qu'il espérait bien voir un jour le Conseil municipal de Roubaix partager ses sentiments.

Avant d'exprimer votre opinion sur une aussi grave question, permettez-moi, Messieurs, pour jeter un peu de lumière sur les détails du passé, de venir vous narrer l'histoire de l'instruction secondaire en cette ville, précédée et suivie de quelques considérations.

Au point de vue administratif, l'instruction publique à Roubaix se divise en instruction primaire et instruction secondaire.

La première instruction donnée aux enfants à la sortie de la salle d'asile, instruction primaire, est confiée aux Frères de la Doctrine Chrétienne, au directeur de l'école primaire communale laïque et à quelques pensionnés. Tous rivalisent de zèle et d'aide pour procurer à nos enfants de bons principes de lecture, d'écriture, de grammaire et de calcul; comme résultat ils ont donné à nos industriels des employés dont les connaissances ont été convenablement développées pour l'usage auquel on les destinait.

Mais aujourd'hui il faut aller plus loin et chacun comprend le besoin d'une instruction plus solide; par conséquent si nous voulons pousser nos enfants au delà des éléments de la langue française, les conduire jusqu'en rhétorique et même philosophie, les mener par une autre voie dans les connaissances très étendues des propriétés des nombres, arithmétique, algèbre, géométrie, trigonométrie, géométrie à deux dimensions ou analytique et de là à la statique et à la mécanique, tout en menant parallèlement les études d'histoire naturelle, chimie organique et inorganique, physique dans toutes ses applications à l'industrie et aux emplois les plus usuels; si nous voulons joindre à tout cela l'étude des langues vivantes, anglaise et allemande, et enfin par l'étude des langues mortes préparer les jeunes gens pour les écoles entretenues par le gouvernement et les voir un jour venir enseigner à leur tour aux générations futures que les sciences seules mènent les nations au premier degré de l'échelle sociale; si nous voulons relever le niveau de l'instruction en complétant l'instruction primaire par l'instruction secondaire, il faut en vouloir les moyens et les choisir sérieusement.

Or, il s'agit de fonder à Roubaix un collège communal répondant aux besoins et aux vœux de la population; nous sommes tous d'accord sur ce point, nous ne différons sans doute que par la forme. Voyons donc, dans l'histoire de la question, si la forme actuelle nous ayant donné dans le passé pleine et entière satisfaction doit être maintenue, ou si, dans le cas contraire, elle doit être changée?

J'ai trouvé dans les archives du Conseil municipal un grand enseignement: en effet, dans sa séance du 5 août 1833, M. le Maire de la ville de Roubaix vint donner lecture au Conseil d'une lettre qui lui enjoignait de créer une école primaire supérieure. On vota un crédit de 1,800 fr. pour la location et 1,500 fr. pour le personnel. Ce fut M. Van Eerdewegh qui fut nommé directeur de cette école; les faibles ressources qu'on mettait à sa disposition n'ont pas dû lui permettre une longue viabilité. Il fit cependant quelques bons élèves. Constatons que cette école laisse quelques traces dans les lettres, rien dans les sciences: on n'en comprenait pas encore l'importance.

Cependant, animé d'un zèle très louable, M. Van Eerdewegh, en 1842, demanda l'autorisation d'ouvrir un cours de latin. Dans sa séance du 8 novembre 1842, M. le Maire, rapporteur, déclare que les écoles actuelles suffisent pour former de bons ouvriers industriels, mais que ceux qui se destinent aux carrières libérales, médecins, notaires, avocats, ne peuvent arriver en temps utile puisqu'il leur faut dix ans d'études classiques, au moins, et, par conséquent débiter dès le plus jeune âge. De là la nécessité de mettre en pension au dehors de jeunes enfants dont on ne se sépare qu'avec peine. Cette obligation fait que les familles peu fortunées doivent renoncer et que beaucoup de celles qui peuvent se permettre cette dépense ne veulent pas éloigner d'elles ces enfants aussi jeunes. M. le Maire conclut à l'adoption d'un traité entre la ville et M. Van Eerdewegh.

Voilà donc le premier jalon posé: on dé ire des études littéraires qui permettent d'ouvrir aux jeunes gens toutes les carrières libérales pour lesquelles le brevet de bachelier ès-lettres est indispensable.

Ce projet adopté, l'école ne répondit pas à l'attente du Conseil.

M. Van Eerdewegh ne fut pas découragé; il comprit qu'une ville industrielle offrirait un peu de ressources pour l'étude de la littérature ancienne, et, en 1850, chan-

geant de système, il vint proposer au Conseil un nouveau mode d'instruction qu'il jugeait, avec une grande perspicacité, être celui qui devrait un jour convenir à nos enfants. Il proposa, dis-je, de joindre à ses cours de français un cours d'anglais et d'allemand, plus, les éléments des sciences: savoir:

- 1° Géométrie entière;
- 2° L'algèbre jusqu'aux équations du second degré;
- 3° L'entente et la formule des sciences sans lesquelles il est impossible d'étudier avec fruit la physique et la chimie, puisque les lois qui régissent les corps y sont presque toujours rendues en formules algébriques;
- 4° La physique élémentaire;
- 5° La chimie industrielle.

Cela sera, dit-il, qu'un premier pas fait dans une voie nouvelle où l'administration devra s'engager largement, aussitôt que les finances de la ville le permettront.

Voilà certes un bon programme: il fut presque sans résultat, et les motifs en sont donnés par le sous-inspecteur d'Académie dans son rapport du 29 juin:

« Cette école supérieure ne compte, dit-il, que vingt-deux élèves dont six seulement suivent le cours supérieur. » Après avoir énuméré l'instruction qu'ils reçoivent dans cette école, il ajoute que diverses causes ont contribué à détourner de leur véritable but l'institution de l'école supérieure de Roubaix.

« La première paraît résulter du défaut de ressources personnelles du directeur qui s'est hâté d'appeler chez lui des enfants de tout âge, formant avec les pensionnaires un établissement d'instruction primaire, dans lequel l'école supérieure perd son véritable caractère.

« Les élèves des écoles élémentaires ont cessé de considérer leur admission à l'école primaire supérieure comme une distinction et une faveur, et cette école, au lieu de compléter uniquement l'enseignement donné par les classes élémentaires, s'est constituée leur rivale. » « Dès lors, les maîtres des premières ont cherché à conserver leurs élèves et y ont parfaitement réussi, et le titre d'École supérieure ne semble dû à Roubaix à aucune d'elles. » « L'intention du législateur n'a donc pas été remplie. »

Nous voici arrivés en 1850; dix-sept ans se sont écoulés, l'administration a accepté toutes les propositions, voté les fonds nécessaires et rien n'est encore fondé sérieusement.

Cependant, M. Van Eerdewegh fut autorisé à créer les cours publics de physique, de chimie et de géométrie, pour arriver à organiser une école commerciale complète, appropriée aux exigences de la ville de Roubaix.

Il est assez utile de citer un magnifique rapport de M. Charles Bourbier sur cette question; la Commission était composée d'hommes instruits MM. Piat, Bourbier et Parryon. M. le rapporteur après avoir énuméré très longuement les motifs qui engageaient la Commission à accepter l'offre qui était faite au Conseil, conclut, d'accord avec le Comité, qu'il fallait donner plus de développement à l'étude des langues anglaise et allemande, pour faciliter dans l'avenir nos transactions commerciales auxquelles l'importation allait donner de plus en plus d'importance, qu'il fallait ouvrir un cours public gratuit de géométrie élémentaire, d'algèbre, jusqu'aux équations du deuxième degré, de physique appliquée à l'industrie, la météorologie et l'électricité et comme un cours de chimie entraînerait de grandes dépenses, émettait le vœu qu'il soit demandé au gouvernement deux professeurs payés par lui, savoir:

- 1° Un professeur de théorie pratique de fabrication, mise en cartes et la combinaison des armures appliquée aux tissus;
- 2° Un professeur de chimie industrielle appliquée à la teinture.

Vous le voyez, Messieurs, M. Charles Bourbier reconnaissait déjà que l'étude des sciences est indispensable pour le perfectionnement de l'industrie roubaissienne.

Remarquez qu'alors le tissage mécanique était peu usité; qu'aujourd'hui nous avons plus de quinze mille métiers qui fonctionnent, que presque tout se fait à la mécanique, lavage, peignage, filature, bobinage, tissage, apprêts, couture.

Qu'on dire des prédictions de notre estimable collègue M. Charles Bourbier? Aurait-il pensé lui-même qu'elles se seraient si tôt réalisées? Et quand on songe à tout ce que l'avenir nous réserve encore, quel programme assez large saurions nous tracer pour le développement de l'intelligence de nos enfants.

Un grand devoir nous incombe, cherchons, Messieurs, à ne pas rester inférieurs en présence d'un pareil avenir, à ce qu'étaient nos devanciers de 1850.

Poursuivons cet historique et puissions-il être pour nous tous un profond enseignement:

En 1852, M. l'abbé Leconte, directeur d'une institution nouvellement fondée à Roubaix, reprit le travail consciencieux que s'était imposé l'honorable M. Van Eerdewegh et proposa la création, dans son établissement, d'une école primaire supérieure à six francs par mois, avec subvention annuelle de 4,000 fr. Le Conseil accorda cette subvention, moyennant l'admission de cinquante boursiers.

Ce second essai sera-t-il plus heureux que le premier?

M. l'abbé Leconte accepta le prix de six fr., mais demanda que le chiffre de cinquante boursiers fut modifié. La Commission, après quelques observations de MM. Renaux et A. Boissière, adopta le

chiffre de dix bourses et quarante demi-bourses avec un engagement de douze années.

En novembre 1853, M. l'abbé Leconte proposa des changements à son traité et offrit pour programme: l'instruction religieuse, l'écriture, le français, l'histoire, la géographie, le calcul, la tenue des livres, le dessin linéaire, les notions de sciences physiques et généralement tout ce qui pouvait être utile aux jeunes gens qui se destinaient au commerce et à l'industrie.

Vous avouerez avec moi, Messieurs, que ce programme était fort mesquin et ne s'éloignait guère de celui de nos meilleures écoles primaires; on devait donc s'attendre à un résultat inférieur à celui obtenu par M. Van Eerdewegh malgré tous ses efforts.

M. l'abbé Leconte demandait en échange 4,000 fr. par an à titre de loyer et 1,800 fr. à titre d'indemnité. Il ajoutait que si on lui refusait ce subside il fermerait son établissement.

M. le Maire fit ressortir toute l'anomalie d'une pareille demande et la renvoya devant une Commission qui aurait le droit de proposer tout ce qu'elle croirait utile.

M. Charles Bourbier fut de nouveau nommé rapporteur; dans un exposé qui occupe dix pages du registre des délibérations du Conseil municipal (séance 1853) après avoir fait un grand éloge des prêtres de Saint-Charles qui dirigent le Collège de Notre-Dame des Victoires, il dit: « Attendu qu'il est de la plus grande importance pour la ville de maintenir cet établissement au point de vue de l'instruction publique et des avantages qu'il devra procurer à notre population; »

« Considérant que ce pensionnat qui n'est autre qu'un établissement libre d'instruction secondaire, n'est accessible qu'à un petit nombre de familles, à cause du prix de quinze fr. pour l'externat, considérant qu'il ne peut faire face à ses dépenses de loyer, entretien, professeurs, etc., pour la raison que le prix de quinze fr. pour l'externat est un obstacle pour beaucoup de familles, que cet état de choses ne répondant pas aux besoins de la localité doit être immédiatement sa fermeture si la ville ne lui vient en aide. »

« Vu l'article 69 de la loi du 29 mars 1850, le Conseil est d'avis d'accorder d'abord le local, puis un subside évalué pour 1853-1854 à 1,800 fr., représentant le dixième des frais, aux conditions suivantes: »

- 1° L'externat sera de huit francs;
- 2° Cet établissement devra professer les cours de français, les cours de latin y compris la rhétorique, voire même la philosophie, en y annexant ceux de physique, de chimie et de mathématiques, et enfin suivre le programme le plus large auquel est obligé tout Collège communal;
- 3° La ville aura droit à dix bourses et vingt demi-bourses.

Le Conseil adopta, pourvu que la location ne dépassât pas 4,000 fr.

En mai 1854, M. le Maire vint donner avis au Conseil que M. Desrousseaux offrait d'approprier le pensionnat qui lui appartenait moyennant 4,500 fr. et un bail de douze ans. Le Conseil l'y autorisa.

En février 1856, le Directeur de ce pensionnat, voyant les retards éprouvés dans l'approbation de son traité avec la ville, vint déclarer à M. le Maire qu'il n'acceptait plus les conditions antérieures et qu'il exigeait de nouvelles bases. Un certain nombre de pères de famille se réunirent alors pour venir au secours d'une institution menacée dans son existence par défaut de ressources, en attendant que de nouvelles négociations vinssent aboutir à une autre convention.

Ce fut alors aussi que M. l'abbé Dayez fut mis à la tête de cet établissement.

Il redigea les conditions nouvelles et fit présenter une pétition au Conseil, par les pères de famille, pour obtenir de la ville tout ce que la loi lui permettait d'accorder:

- 1° Le local fixé à 5,200 fr.;
- 2° Le dixième des frais évalués à 3,000 fr.

Le Conseil accorda tout ce qu'on lui demandait aux conditions soumises par M. Piat, rapporteur, savoir:

- 1° De faire toutes les classes d'humanité jusqu'en 3<sup>me</sup> littéraire, pourvu qu'il y ait sept élèves;
- 2° De ne confier qu'une seule classe à un seul professeur;
- 3° D'organiser de bonnes études de français d'après un plan largement tracé et sagement gradué; ces études auront un nombre convenable de professeurs; on y joindra un cours de physique, de chimie et mathématiques.

4° On n'élèvera pas le prix de l'externat au delà de dix francs;

5° La ville aura dix bourses et vingt demi-bourses;

6° La durée du présent traité sera de onze ans coïncidant avec le bail de location en vigueur.

M. Dayez proposa de porter à douze élèves le nombre de chaque classe pour un seul professeur au lieu de sept, il l'obtint encore.

En septembre 1858, M. Dayez forma une association de 188 pères de famille qui acheta la propriété du Collège à M. Desrousseaux, pour la somme de 80,433 fr. 33 c. plus 5,907 fr. 49 c. de frais. Le 14 novembre 1862, une nouvelle pétition des pères de famille demanda un subside de 1,800 fr. par an, en tout 10,000 francs.

La Commission, composée de MM. Duhoit, Delberg, Dubar, Frasez, Ternynck se trouva divisée. La majorité reclama l'ordre du jour et le rejet de la demande, afin que chaque établissement libre

sût bien que, dans l'avenir, il ne devait compter que sur ses propres ressources.

La minorité étant d'avis qu'on aurait pu accorder le subside à la condition de supprimer les dix demi-bourses qui étaient vacantes et les convertir en bourses pleines.

Un membre dit que la ville devait au Collège son loyer, que le nombre des élèves y augmentait tous les jours, qu'il offrait l'éducation à bon marché et tous les avantages désirables pour les pères de famille.

On vota au scrutin secret et l'allocation de 1,800 fr. fut adoptée.

Voici, Messieurs, toutes les phases par lesquelles a passé l'instruction secondaire à Roubaix; vous pouvez juger du résultat, quand le rapport de votre Commission vous déclare que, jusqu'à ce jour, on n'a pu dépasser la classe de troisième!...

L'institution actuelle s'est contentée de préparer ici les jeunes gens des familles riches pour les envoyer dans ses maisons d'un ordre supérieur.

Le rapport vous l'a dit, quinze sur vingt vont achever leurs études à Marcq, Amiens, Passy, Vaugirard, Saint-Jean à Douai; c'est là le but qu'on a cherché à atteindre, c'est encore celui que l'on veut réaliser.

On soignera donc toujours mieux les enfants que l'on croira destinés à entrer dans ces grands établissements; les autres seront les comparses au milieu de leurs condisciples fortunés!...

Notre devoir est de procurer aux enfants de tous nos concitoyens une instruction plus complète et plus en harmonie avec les besoins de l'époque. Je l'ai dit déjà et je le répète, ce n'est pas seulement avec de l'argent et des bras qu'on lutte contre la concurrence des nations étrangères, c'est avec la plus grande somme d'intelligence et l'instruction en est le gymnase.

Voyez un tout petit pays, la Suisse, qui n'a ni ports de mer, ni chemins de fer, ne s'est-il pas créé un grand nom, et n'occupe-t-il pas une place importante dans l'industrie? Pas une exposition où ne brillent ses produits et où ils ne soient souvent récompensés... C'est qu'en Suisse, tout citoyen est obligé d'envoyer ses enfants à l'école jusqu'à un âge assez avancé, et qu'on rencontre rarement un homme ne sachant au moins lire et écrire. Nous sommes bien loin de là, et notre devoir est de pousser dans cette voie.

Choisissons, pour diriger nos enfants, des hommes d'une instruction supérieure et d'une moralité éprouvée. Respect à tous ceux qui se dévouent à l'éducation de nos enfants; ma reconnaissance leur est acquise, quel que soit le drapeau sous lequel ils se sont enrôlés!

Mais, n'ayons pas la prétention de faire enseigner les sciences appliquées et leurs éléments par ceux qui n'ont pas eu besoin de les étudier à fond. Comme nous n'allons pas chez un maître de danse pour apprendre à chanter, de même n'allons pas, exiger des leçons de sciences de ceux qui n'ont fait, toute leur vie, que de la littérature.

Et pourquoi ne pas renouveler la demande que M. Bourbier faisait jadis au gouvernement de nous envoyer des professeurs d'éléments scientifiques? Est-ce que, par hasard, ce qui était déjà vrai en 1850 ne le serait plus en 1867? Entourons-nous de toutes les garanties de moralité désirables. Conservons la surveillance de notre collège, mais n'allons pas sacrifier le fou à la forme, ce serait commettre une faute irréparable. « Créons un collège communal, avec le programme le plus large que nous pourrions imaginer. » Ces termes sont encore extraits d'un rapport de M. Bourbier, cherchons ensemble, Messieurs, les moyens d'y arriver.

Pour obtenir un programme aussi étendu que possible et applicable aux besoins de notre industrie, ne faut-il pas que l'élément scientifique l'emporte sur l'élément littéraire. Il ne faut cependant pas sacrifier ce dernier, car, dans l'ordre moral, une éducation purement scientifique rendrait l'homme trop matérialiste: tout comme a son tour la littérature seule fait souvent tourner certains esprits au romanescque!

Les sciences sont non seulement utiles au maintien de l'équilibre des facultés morales de l'homme, elles sont indispensables à tous ceux qui veulent acquiescer un jugement sérieux et une instruction solide. Dans cette cité elles sont plus nécessaires que partout ailleurs, c'est pourquoi nous ne devons rien négliger pour nous procurer de bons professeurs.

Les bons professeurs font les bons élèves!...

Voyez votre cours de dessin et de peinture, quels progrès il a faits depuis que vous avez appelé dans votre académie un professeur de talent et un homme de mérite, M. Mils!...

N'acceptons, Messieurs, pour instruire nos enfants que des hommes ayant fait leurs preuves, car, comme dit M. le rapporteur, « si le brevet n'ajoute rien au savoir, il sert au moins à le constater. » Ne prenons donc que des professeurs munis du diplôme de licenciés ès-lettres ou ès-sciences pour nos classes supérieures jusqu'en 3<sup>me</sup>, et des bacheliers pour les classes de 4<sup>me</sup> en 7<sup>me</sup>.

Ayez confiance, Messieurs, dans les professeurs formés par le gouvernement, ils sont probes, honnêtes, laborieux et ne sont-ils pas de fonctionnaires publics relevant de M. le Ministre comme les maires et préfets relèvent de M. le Ministre de l'intérieur? N'ont-ils pas prêté serment de fidélité au gouvernement et obéissance aux lois et à la constitution?

L'Empereur lui-même a choisi pour faire l'éducation du Prince Impérial un

professeur de l'Université; c'est M. Monnier, sorti du collège Rollin, qui a été chargé de cette haute mission!...

Où a dit que ces professeurs enseignent des doctrines subversives de tout ordre social. — Pour quelle raison l'Université enseignerait-elle de pareilles doctrines? Aucun gouvernement ne le permettrait, soyez en bien convaincus. Tous tant que nous sommes ici nous désirons le développement de l'instruction dans notre ville et nous n'avons devant nous d'autre barricade que l'ignorance, à nous de la faire tomber, quelques efforts de bonne volonté suffiront pour cela; ne voyons que le but à atteindre, prenons les meilleurs moyens et si je combats le rapport de la Commission c'est parce qu'il est plus faible que celui de 1853.

Quant à nous vo ci notre programme:

#### PROGRAMME DES COURS D'HUMANITÉS SUIVIES DANS LE COLLÈGE COMMUNAL DE ROUBAIX.

Toutes les classes de français, latin et grec, jusqu'en rhétorique et philosophie. Classes de mathématiques élémentaires, histoire naturelle, physique et chimie.

Permettant à nos enfants de se présenter au baccalauréat ès-lettres et ès-sciences. Conformément au programme qui sera indiqué par M. le Recteur de l'Académie de Douai.

#### PROGRAMME DES COURS FRANÇAIS ANNEXÉS À UN COLLÈGE COMMUNAL.

**Première année.**  
Instruction religieuse;  
Leçons d'écriture anglaise;  
Orthographe;  
Analyse grammaticale;  
Éléments de cosmographie;  
Id. de géographie;  
Histoire ancienne;  
Principes d'allemand et d'anglais;  
Arithmétique élémentaire;  
Dessin de la figure, musique vocale, Gymnastique.

**Deuxième année.**  
Instruction religieuse;  
Leçons de calligraphie;  
Exercices français, verbes irréguliers;  
Analyses grammaticale et logique;  
Géographie détaillée de l'Europe;  
Histoire du Moyen-Age (1<sup>re</sup> partie);  
Leçons d'allemand et d'anglais;  
Arithmétique complète raisonnée y compris les logarithmes;  
Principes d'algèbre;  
Éléments de géométrie (les 4 premiers livres, géométrie plane);  
Dessin d'académie et d'ornements;  
Dessin linéaire;  
Musique vocale et gymnastique;

**Troisième année.**  
Instruction religieuse, histoire;  
Tableau d'écritures variées;  
Syntaxe française;  
Narration, style épistolaire;  
Géographie détaillée de l'Asie et de l'Afrique;  
Histoire du Moyen-Age (2<sup>me</sup> partie);  
Traductions d'allemand et d'anglais;  
Recitations en langues étrangères;  
Histoire naturelle;  
Algèbre jusqu'au Binôme de Newton;  
Géométrie complète;  
Dessin d'après la bosse estompée;  
Dessin d'architecture et de machines, lavis;  
Éléments de physique;  
Chimie inorganique;  
Musique vocale et gymnastique.

**Quatrième année.**  
Application de la calligraphie, du dessin linéaire et du lavis à la confection de cartes de géographie, cartes muettes; Rhétorique française, éléments de poésie;

Géographie détaillée des deux Amériques et de l'Océanie;  
Histoire de France jusqu'à Charlemagne;  
Histoire d'Angleterre;  
Histoire d'Allemagne jusqu'à la chute de l'empire d'Occident;  
Conversations et narrations en langues étrangères;  
Histoire naturelle;  
Algèbre complète;  
Géométrie sphérique, trigonométrie plane et sphérique;  
Éléments de géométrie descriptive;  
Architecture, étude des différents ordres, lavis à l'aquarelle;  
Dessin d'académies et d'ornements aux deux crayons à la bosse;  
Dessin de sculpture;  
Physique;  
Chimie organique;  
Comptabilité et tenue des livres;  
Etude du Code de commerce;  
Musique vocale;  
Gymnastique.

**Cinquième année.**  
Fin de l'histoire religieuse;  
Leçons de littérature, histoire de la littérature;  
Philosophie, poésie;  
Narrations de voyages dans les différents parties du monde;  
Productions des différents pays;  
Histoire de France depuis Charlemagne jusqu'à nos jours;  
Fin de l'histoire d'Angleterre et d'Allemagne;  
Aperçus sur l'histoire d'Espagne et d'Italie;  
Littérature et poésie allemandes et anglaises;  
Histoire naturelle;  
Géométrie analytique ou à deux dimensions;  
Géométrie descriptive; Perspective; Statistique;  
Astronomie et minéralogie;